

LACITELLE

URBANISME :
ARCHITECTURE
ART · PUBLIC



ber
19

EDITION
TEKHNE

REVUE · MENSUELLE

II^e Année

Numéro 7

Juin
1921

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. Bodson, architecte (Bruxelles); André de Ridder Publiciste (Anvers); Huib. Hoste, architecte (Bruges); Raymond Moonaert, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles). MM. Tu-Mer, homme de lettres (Bruxelles); Raph. Verwilghen, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires.

ABONNEMENT : 10 fr.; Etranger, 12 francs; le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte-chèques-postaux : n° 16621 (Revue : La Cité).

MONOBLOC

176, ch^{sée} de Boondael = Bruxelles



Maisons ouvrières et rurales
en agglomérés poreux et en briques

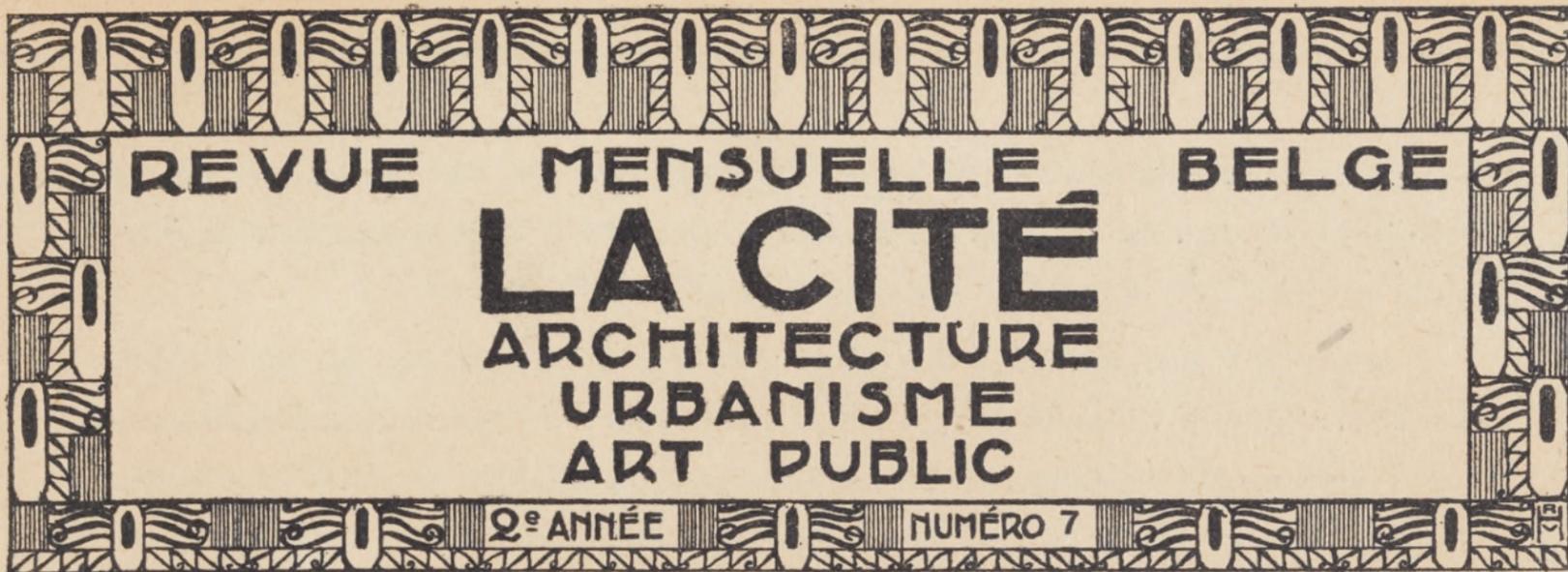
USINES

Béton armé de tous systèmes

Hourdis creux sans coffrages

BLOCS ATHERMANES KNAPEN

MACHINES PILONNEUSES



SOCIÉTÉ DES URBANISTES BELGES

PROTESTATION

La S. U. B. rappelle les termes du Manifeste lui servant de constitution, lesquels affirment qu'au nombre de ses préoccupations elle range le souci de voir le paysage urbain s'empreindre d'un caractère nouveau qui soit, en architecture, l'expression des phases d'évolution de la vie sociale et de la sensibilité contemporaines.

Se référant au point de vue prérappelé, la S. U. B. :

élève une énergique et solennelle protestation à l'occasion des mutilations qui viennent d'être infligées à une œuvre des plus remarquables du Maître architecte Victor Horta, cette œuvre étant un hôtel particulier construit à l'avenue Louise à Bruxelles, portant le n° 459 dans cette avenue, et appartenant au Baron Descamps-David, ancien Ministre des Sciences et des Arts, l'architecte Veraant, de Bruxelles, membre de la Commission Royale des Monuments étant l'auteur des mutilations;

déplore la destruction d'une œuvre caractéristique des tendances architecturales qui marquèrent le début du XX^e siècle;

sans pouvoir, hélas! s'étonner outre mesure qu'il se trouve encore des particuliers dépourvus à ce point de discernement, de conscience artistique et de discrétion que pour apporter du vivant de l'artiste qui l'a conçue, et sans le concours de celui-ci, des modifications à une œuvre d'architecture, exprime son indignation qu'il ait pu se rencontrer un confrère architecte pour s'associer

à semblable méfait, attendu qu'aussi longtemps que de tels procédés seront possibles au sein de la corporation des architectes il sera complètement illusoire de prétendre relever le prestige et l'autorité de celle-ci;

regrette l'incapacité de l'opinion publique à s'émouvoir de semblables situations attendu qu'aussi longtemps que l'opinion publique restera indifférente à l'architecture, la suprême expression esthétique de l'esprit civique d'un peuple, il sera vain d'espérer que la Nation belge prenne rang parmi les nations cultivées de l'Europe, à ce point de vue;

souhaite voir la Commission des Monuments recevoir de la législature une extension de pouvoirs qui l'oblige à classer les œuvres d'art moderne caractéristiques d'une époque ou d'une orientation nouvelle, afin que les communes à leur tour puissent se prévaloir de ce classement pour subordonner au respect de l'œuvre classée les autorisations indispensables à la transformation éventuellement nécessaire de telles constructions;

décide que la présente protestation sera imprimée dans « La Cité », organe de la S. U. B. et tirée à part pour être adressée aux intéressés immédiats, le propriétaire de l'immeuble et l'architecte auteur des transformations, offerte en hommage de respect et d'admiration au Maître Victor Horta et distribuée aux Pouvoirs publics, à la Presse et aux Associations techniques ou professionnelles de toute nature que la chose puisse intéresser.

Ainsi rédigé en séance du 13 juin 1921.

Pour copie conforme :

Le secrétariat.

PLANCHE V.

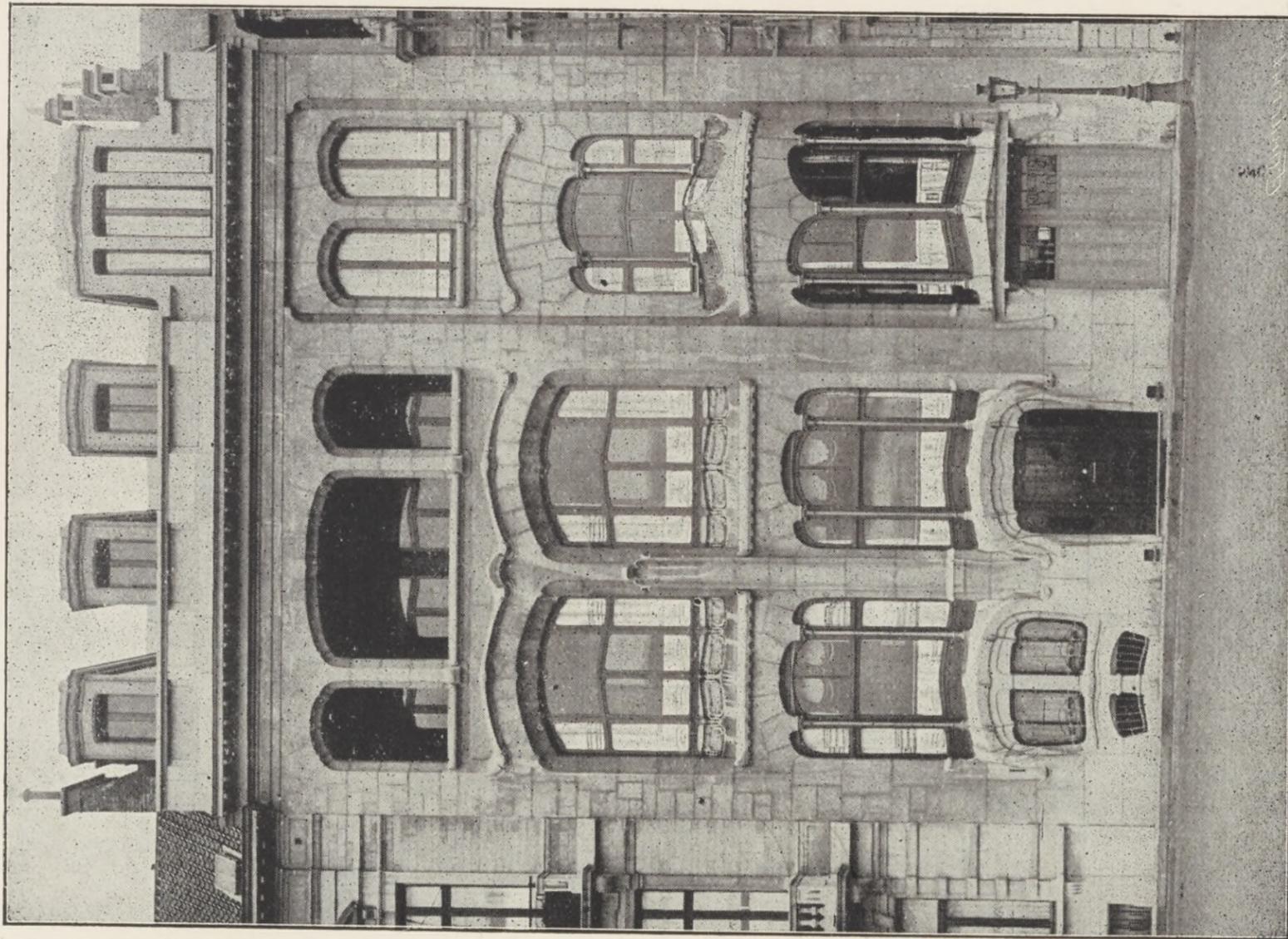
-:- *Supplément de la Revue*
LA CITÉ, II^me Année. N° 7.

HOTEL PARTICULIER, AVENUE LOUISE, 459, BRUXELLES.



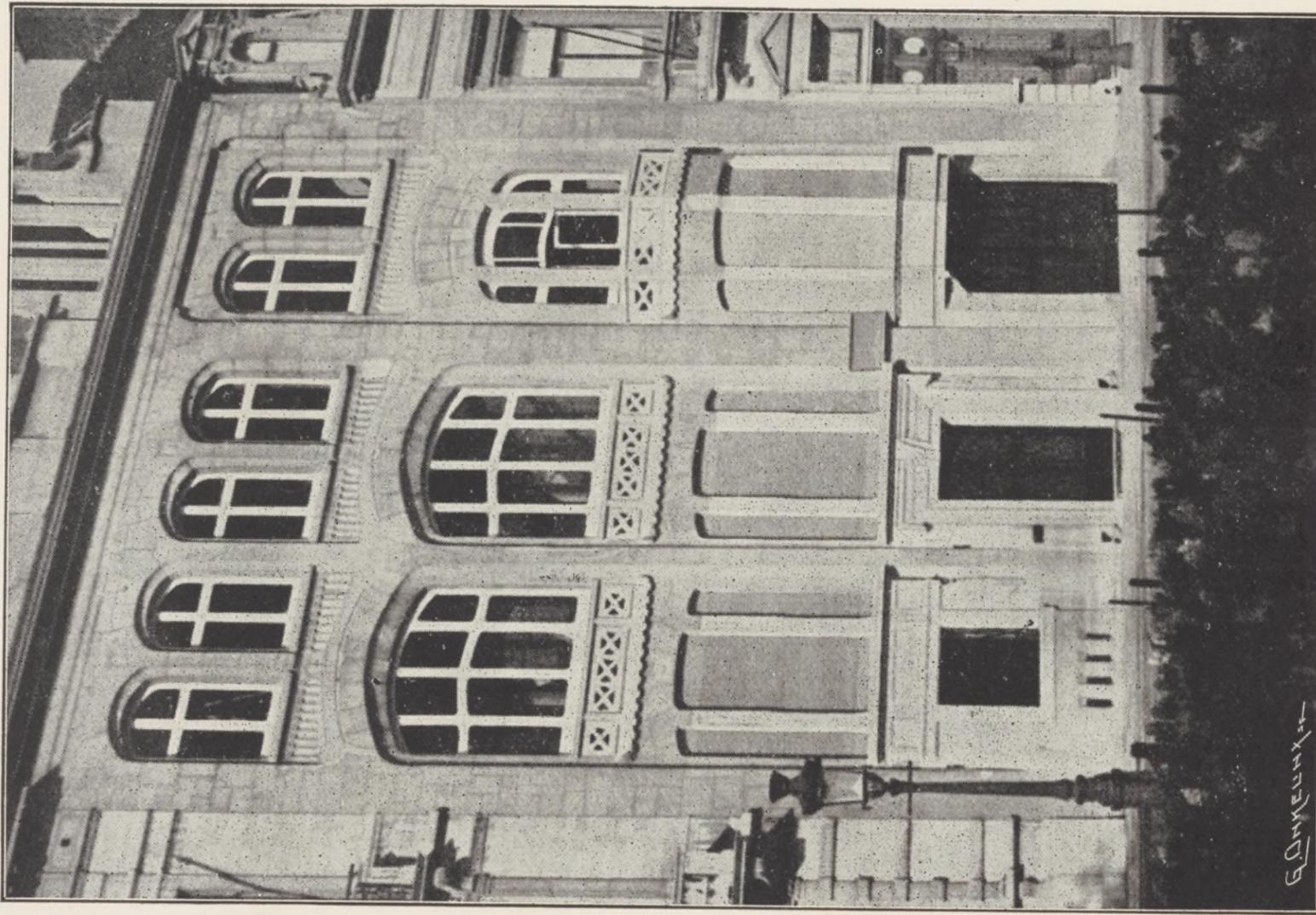
ARCHITECTE : V. HORTA.

Aspect de la Façade telle
qu'elle était à l'origine.



ARCHITECTE : V. HORTA.

Aspect de la façade après une première transformation, faite vers 1910, par M. Horta lui-même à la demande des propriétaires de l'époque. ■



Façade transformée en 1921 par un nouveau propriétaire sans que M. Horta ait été appelé à intervenir.

HORTA-VERAART

.....

Le fait de juxtaposer ces deux noms, les transforme en deux drapeaux; ils représentent deux partis extrêmes. Qui se range du côté de l'un se déclare adversaire de l'autre.

Et cela depuis l'affaire de l'avenue Louise.

Voici les faits.

Vers 1900, Horta construisit à l'avenue Louise un hôtel particulier dont nous reproduisons ci-contre la façade en son état primitif. Cette façade nous montre dans son ensemble et jusque dans ses plus petits détails l'empreinte du maître. Il est inutile, je crois, de caractériser ici la manière d'Horta; qu'il me suffise de rappeler que ses adversaires aussi bien que ses partisans étaient d'accord sur le fait que Horta avait construit avenue Louise une véritable œuvre d'art.

On dit que l'humanité évolue. Oui, et même parfois à rebours. Oyez donc.

L'exposition de 1910 allait avoir lieu, et le quartier devait être rendu digne de cet événement mondial. On perce l'avenue de Mot en face de la création de Horta et un des échevins de la ville de Bruxelles, imbu sans aucun doute du « Kolossaal » qu'on aime tant à reprocher à d'autres, s'imagina que la façade Horta défigurait le quartier. Figurez-vous qu'elle n'a qu'un étage! Dans ce beau nouveau quartier! Au milieu de tous ces bâtiments en renaissance et en Louis XIV, XV, XVI, etc. Quelle honte pour la ville de Bruxelles de posséder à cet endroit une œuvre d'art conçue par un architecte renommé. Quel culot de sa part d'avoir osé cela!

Les circonstances paraissaient favorables : l'immeuble venait de changer de propriétaire. Les intrigues commencèrent et réussirent jusqu'à un certain point. Le propriétaire consentit à faire ajouter à sa maison un étage dont il n'avait guère besoin, mais il avait tellement le respect de l'œuvre d'art qu'il possédait, qu'il s'adressa pour la transformer à Horta lui-même.

Celui-ci s'exécuta, la mort dans l'âme, et le résultat fut fatalement, voyez la photographie du nouvel aspect, une altération profonde de l'œuvre primitive, Mais l'ensemble restait une œuvre d'Horta, une œuvre d'art, une œuvre qu'on respecte et qu'on vénère.

Notons en passant, que l'opinion publique d'alors ne s'est guère émue de cette affaire. On s'était donné le mot pour la passer sous silence; nous dédaignons ces détails, n'est-ce pas; nous voulons être grands jusque dans nos petites choses, c'est acquis. Les admirateurs d'architecture avaient du reste à s'ébahir devant le Vieux-Bruxelles-Kermesse, ce chef-d'œuvre, cette mer-

veille, cette œuvre suggestive à tout point de vue, cet ensemble qui... cette réalisation que...

La fièvre se calma avec la démolition de Bruxelles-Kermesse, et les amis de l'art — les vrais — eurent la satisfaction de voir l'œuvre d'Horta rester debout.

Ils avaient compté sans la guerre, sans « l'après-guerre! »

Nous n'essaierons pas de relever ici les caractères spéciaux du temps que nous vivons actuellement en notre pays; notons seulement qu'il nous dote d'une morgue dont nous nous servons comme si elle était une de nos qualités (?) naturelles.

La guerre, c'était, n'est-ce pas, la lutte de la culture latine contre la culture germanique; la première équivalait à toutes les qualités, tous les raffinements, tandis que la seconde personnifiait toutes les grossièretés, le manque de respect pour le bien d'autrui, etc.

Nous nous battions pour obtenir le droit des peuples à être régis comme ils le voulaient...

Nous avons remporté la victoire et nous nous appuyons sur elle pour tâcher de voler quelques provinces à une nation voisine qui n'a fait d'autre mal que de recevoir et d'entretenir pendant toute la durée de la guerre l'armée de nos fugitifs.

La culture latine a gagné le Manche et elle épanche sa solliciture sur... la façade d'Horta, avenue Louise.

Un monsieur huppé, titré, s'est rendu acquéreur de l'immeuble en question. Il a l'avantage sur bien d'autres d'avoir été ministre des Sciences et des Arts. C'est assurément un titre.

Ce monsieur s'appelle le baron Descamps-David. C'est un beau nom, et noblesse oblige.

J'allais oublier que nous vivons dans la période d'après-guerre!

Le baron Descamps-David a donc acheté l'immeuble de l'avenue Louise, et il s'est imaginé en faire transformer la façade. Je m'exprime mal : transformer n'est pas le mot juste : je dois dire déformer.

C'est grave. Rien, en effet, n'obligeait ce monsieur à acheter une maison qui ne lui plaît qu'à moitié. Son intention n'a jamais été, croyons-nous, de modifier la partie de la maison qui le satisfait, c'est-à-dire la distribution, l'aménagement intérieurs. Mais la façade, qui n'est, en somme, que l'habit extérieur de l'intérieur, qui respire le même esprit que l'intérieur, la façade le choquait et devait disparaître.

Pourquoi?

Parce qu'elle était une œuvre d'art? Nous n'osons supposer cela de la part d'un ancien ministre des Sciences et des Arts. Parce qu'elle était l'œuvre d'un artiste qui se posait comme champion de l'art moderne? Parce que le même artiste a fait à Bruxelles la Maison du Peuple?

Nous l'ignorons et nous ne voulons pas le savoir. Il nous suffit de retenir que l'élite de notre peuple, les classes de notre société dans lesquelles se recrutaient les ministres avant la guerre, n'en sont encore que là, n'ont pas le respect de l'œuvre d'un artiste sincère et réputé, et osent souffleter celui-ci en jouissant de cette partie de son œuvre qui n'est pas vue du public, tandis qu'ils altèrent ce qui s'en trouve à front de rue.

Ou est-ce que j'exagère en généralisant, et nous trouvons-nous devant un cas isolé? Je le voudrais.

Mais ce n'est pas le seul orage qu'indique le baromètre de notre culture nationale.

En tant qu'ancien spécialiste en sciences et arts, le propriétaire s'est dit qu'il fallait un homme de métier pour réaliser son rêve de déformation.

Premier signe de culture nationale : il s'est trouvé un architecte pour satisfaire les caprices du mécène et pour déflorer une partie de l'œuvre de son collègue, à savoir Monsieur l'architecte Veraart de Bruxelles. La photographie que nous reproduisons montre avec quel soin jaloux il s'est acquitté de sa besogne destructrice. (Ce n'est pas qu'en temps de guerre et il n'y a pas que la culture germanique qui détruit des œuvres d'art.)

Second signe de culture nationale : le monsieur qui ose faire des choses pareilles est membre de groupements d'architectes, est membre de la Commission royale des monuments.

Troisième signe de culture nationale : le monsieur en question, une fois le crime commis, reste membre des dits groupements et commission. Il ne donne ni ne reçoit sa démission.

Quatrième signe de culture nationale : la presse qui devrait, pour rester dans son rôle, éclairer et diriger l'opinion publique se taît, ou parle d'une façon absolument partielle.

Voyez sur quel ton badin « **Le National** » du 28 mai péroré :

SUR UNE FAÇADE.

Il arrive à tout le monde de ne plus trouver délicieux à cinquante ans ce qui nous enchantait à vingt ans. Le temps est un grand critique. Les goûts changent. Un propriétaire domicilié avenue Louise avait une belle maison dont il était très fier. Très originale, évidemment, pour notre époque. Elle avait été construite par l'architecte Horta. Aujourd'hui, la jolie demeure ne plaît plus à son seigneur et maître qui la trouve fade et nue. Rien d'étonnant à cela. Le contraire plutôt aurait lieu de surprendre. On se lasse de tout. Dégoûté de sa maison, le propriétaire a fait appel à un autre architecte pour « changer tout cela ». Qui pourrait lui en vouloir? Evidemment, il aurait pu laisser l'œuvre de M. Horta intacte et se faire construire une autre habitation par un autre architecte de l'avenir. Mais chacun sait que le moment n'est pas très propice. Les matériaux sont encore si chers. Il aurait pu aussi, dirait-on, s'adresser à l'architecte Horta et lui demander amicalement quelques petites

retouches agréables qui l'auraient satisfait. Rien de mal à cela. Il est probable que le « grand architecte » s'y serait prêté. Pourquoi pas? Un artiste n'est jamais satisfait de son œuvre. Il a toujours des repentirs. Il est possible que, consulté, M. Horta aurait modifié le dessin primitif, bouleversé lui-même son précédent ouvrage et refait une nouvelle façade plus belle encore que la première. Cela se fait en littérature, en musique... Manon et Mireille ont plusieurs versions. Les sermons de Bossuet ont de nombreuses variantes. Une œuvre d'art est toujours perfectible. Le « Dépit amoureux » que Molière a écrit en quatre actes est joué en deux actes, avec des coupures, par les comédiens du Théâtre-Français, sans l'assentiment de Molière ni de sa servante.

Dégoûté de sa maison, dégoûté de l'art moderne, dégoûté de M. Horta lui-même, le dit propriétaire s'est adressé à un autre architecte plus traditionnel et lui a commandé une façade plus conforme à son goût nouveau. Et tout le monde peut voir aujourd'hui, avenue Louise, un immeuble construit par Horta, auquel un collaborateur, dont le nom est resté inconnu jusqu'ici, a ajouté quelques enjolivements de style ancien.

L'affaire fait quelque bruit. Le cercle des « Figuristes » proteste avec indignation, voue le propriétaire barbare aux gémonies. Un grand journal va même jusqu'à prendre vivement parti contre ce « vandalisme » et parle du droit qu'auraient les autorités de restreindre le droit de propriété des citoyens pour faire respecter l'œuvre des architectes.

Voilà bien l'idée la plus folâtre qui se puisse imaginer. Elle est d'ailleurs bien d'aujourd'hui. Elle porte la marque de notre temps, de ce temps où, au nom de la liberté, on invente tous les jours l'une ou l'autre obligation, l'une ou l'autre tyrannie. Il ne manquait plus, pour couronner le régime, que de suggérer à M. Destrée, ministre des Sciences et des Arts, d'inaugurer chez nous une espèce d'étatisme esthétique, comme M. Wauters a instauré l'étatisme commercial et industriel.

Tout de même, on serait curieux de connaître le critérium dont se servirait une commission officielle du Beau pour juger intangible l'un ou l'autre immeuble appartenant à un citoyen libre.

Y aurait-il un art officiel, comme il y a un costume national?

L'art de M. Horta serait-il devenu l'art officiel depuis que cet architecte a construit la Maison du Peuple?

Personne n'ignore cependant que l'esthétisme de M. Horta fut d'abord un esthétisme révolutionnaire. Mais personne n'ignore, non plus, que les révolutionnaires nantis deviennent bientôt les plus farouches conservateurs. Les « Figuristes » auraient-ils l'intention de proclamer aujourd'hui officiel, obligatoire et forcé, l'art moderne coiffé jadis du bonnet rouge?

Comment!... Ce « vil bourgeois » de l'avenue Louise a l'audace de renier les dieux artistiques de l'heure pour revenir aux vieux styles Louis XVI et même Louis XV qui firent l'admiration de nos ancêtres! C'est un vandale!... Il faut l'empêcher de salir le chef-d'œuvre.

Il fut un temps où M. Horta, rompant avec la tradition, parut très audacieux. Son art triomphe aujourd'hui. Il ne faut pas être grand clerc pour prédire que dans vingt ou cinquante ans les maîtres de l'heure actuelle apparaîtront « pompiers », « poncifs », « vieux jeu », etc., aux yeux de la nouvelle génération.

Cela s'est toujours passé ainsi. Cela continuera. La guerre des classiques et des modernes, des classiques et des romantiques, des traditionnalistes et des révolutionnaires se renouvelle périodiquement. Flux et reflux perpétuel des agitations humaines. La critique elle-même est mobile, incertaine et ballottée comme l'onde. Baudelaire honni par les pontifes de son temps est proclamé aujourd'hui, à l'occasion de son centenaire, le grand poète du siècle. Stendahl, ignoré de ses contemporains, jouit aujourd'hui d'une gloire bruyante et d'un culte passionné que la découverte de ses innombrables plagiats ne fait qu'accroître.

Il y a actuellement au Jeu de Paume, à Paris, une exposition d'art hollandais qui donne lieu à une crise d'engouement presque hystérique. On crie au prodige et l'on s'avise tout à coup de découvrir de vieux peintres néerlandais ignorés, auprès de qui notre Van Dyck ne serait qu'un pâle barbouilleur.

Cela passera, puis cela renaîtra sur nouveaux frais à propos d'autres grands méconnus à une époque ultérieure.

C'est pourquoi les « Figuristes » ont tort de crier au sacrilège. L'« artiste » inconnu qui a corrigé Horta sera peut-être célèbre dans cinquante ans, tandis que Horta connaîtra une éclipse ou l'oubli. On a vu des choses plus étonnantes que cela.

Les « Figuristes » trouvent peut-être la nouvelle façade fort laide. En tous cas, le propriétaire est content, lui, et je suis sûr que nombre de braves gens passant devant l'immeuble de l'avenue Louise trouveront que c'est très bien, beaucoup mieux qu'autrefois. Qui sait? les « Figuristes » de l'avenir qui s'arrêteront, dans vingt ans, devant le corps du délit — s'il existe encore — s'étonneront d'une construction aussi poncive au milieu des merveilles ambiantes, mais admireront, par contre, le goût et les gentillesse de la façade Louis quinzième. — O. F.

Là-dessus M. Horta a l'audace d'envoyer une réponse à la rédaction. Elle est datée du 2 juin. Le journal attend le 9 juin pour imprimer ce qui suit :

SUR UNE FAÇADE.

Sous ce titre nous avons publié, dans notre numéro du 28 mai, un article où nous relations que le propriétaire d'une maison de l'avenue Louise avait fait transformer la façade de son immeuble, y ajoutant notamment des enjolivements de style ancien. L'architecte Horta étant l'auteur de cette façade et des plans de la maison, certains crièrent au crime de lèse-beauté.

M. Horta a envoyé un droit de réponse à l'auteur de l'article, notre collaborateur O. F. Celui-ci étant précisément en congé l'insertion des commentaires de M. Horta a subi quelque retard. Voici le principal de ses observations :

Vous me dépeignez comme un « révolutionnaire ». Permettez-moi que j'y voie un compliment et que j'exprime le regret de n'avoir pu l'être davantage, à l'égal — par exemple — des artistes du moyen âge et de leurs successeurs jusqu'à l'Empire, qui tous indistinctement mirent au rancart les formes architecturales de leurs prédécesseurs.

Vous dites encore que ce que j'ai fait vieillira : c'est mon plus cher désir d'assister, de mon vivant, à la marche en avant, plus audacieuse encore que la nôtre, de la jeunesse qui nous suit.

Vous écrivez : « Dégoûté de sa maison, dégoûté de l'art moderne, dégoûté de M. Horta lui-même, le dit propriétaire s'est adressé à un autre architecte... »

Pour dégoûter les gens il faut un motif grave qui n'a pu exister dans le cas présent, car je n'ai jamais eu de relations avec le propriétaire actuel de l'immeuble et n'ai même pas l'honneur de le connaître de vue.

Le propriétaire pour qui j'ai construit la maison m'adressait à la date du 25 mai une lettre :

« Je tiens à joindre mes regrets de voir la disparition de cette œuvre... Je vous avoue que si j'avais connu cette intention avant la vente, cette personne n'en serait pas le propriétaire actuel... etc., etc. »

Une maison n'est pas seulement dans sa façade, elle est surtout dans son intérieur, dans son plan. Ceux-ci n'ont pas été corrigés à ce que je crois bien savoir. Est-ce ma revanche ?

Tout cela ne change rien à la justesse des observations de notre collaborateur qui raillait ceux qui, à propos de ce « vandalisme », parlant du droit qu'auraient les autorités de restreindre le droit de propriété des citoyens pour faire respecter l'œuvre des architectes !

Les partisans de l'art architectural de M. Horta trouvent la nouvelle façade fort laide, avec ses enjolivements de style ancien. Notre collaborateur ajoutant, et c'est ainsi que nous terminerons :

« En tous cas le propriétaire est content lui, et je suis sûr que nombre de braves gens passant devant l'immeuble de l'avenue Louise, trouveront que c'est très bien, beaucoup mieux qu'autrefois. Qui sait ? les « figuristes » de l'avenir qui s'arrêteront, dans vingt ans, devant le corps du délit — s'il existe encore — s'étonneront d'une construction aussi poncive au milieu des merveilles ambiantes, mais admireront, par contre, le goût et les gentillesse de la façade Louis quinzième. »

Voici maintenant le texte original de la lettre de M. Horta :

Bruxelles, le 2 juin 1921.

A Monsieur O. F., Rédacteur au journal Le National, Bruxelles.

Monsieur,

On me communique l'article que vous avez consacré le 25-5-21 « sur une façade » d'une de mes maisons de l'avenue Louise.

L'affaire, dites-vous, fait quelque bruit.

Comme artiste, j'en suis enchanté, non pas pour moi-même car tout le bruit du monde ne ferait pas revivre une œuvre que j'aimais — tel un père aimant son enfant, parut-il contrefait aux autres, — enchanté, dis-je, parce que toute discussion sur l'Art de l'architecture — d'accord ou non — est salubre, bienfaisante et contribue à relever l'intérêt que le public doit prendre dans le domaine de l'Art en général.

Malheureusement, si chez nos voisins du Sud tout finit par des chansons, en Belgique tout finit par la politique!

Dans l'inoffensive maison de bourgeois en question, voilà qu'on a voulu frapper l'architecte de la Maison du Peuple... comme dans celle-ci beaucoup, au début de ma carrière, ont vu de quoi nuire dans la maison du bourgeois. De ceci, cependant, je n'ai jamais eu l'idée de me plaindre, c'est le tribut à payer par celui qui voit dans l'art autre chose qu'une mode et travaille sans se préoccuper du qu'en dira-t-on.

Pour accentuer votre idée, vous me dépeignez comme un « révolutionnaire ».

Permettez que j'y voie un compliment et que j'exprime le regret de n'avoir pu l'être davantage, à l'égal — par exemple — des artistes du moyen âge et de leurs successeurs jusqu'à l'Empire qui, tous, indistinctement, mirent au rancard les formes architecturales de leurs prédécesseurs.

C'est leur bel amour de la nouveauté — j'entends du progrès — qui raconte en passant la merveilleuse histoire évolutive de nos cathédrales et plus près de nous la grâce et l'élégance de la royauté française.

Vous dites encore que ce que j'ai fait vieillira, laissez moi ajouter : c'est mon plus cher désir et la plus belle des récompenses qui puisse m'échoir : assister, de mon vivant, à la marche en avant, plus audacieuse encore que la nôtre, de la jeunesse qui nous suit.

Vous le voyez, au point de vue de l'art, il y a entre nous plus d'un point de contact. Seule l'expression diffère, et, il n'y aurait pas lieu de vous écrire, chacun ayant le droit à sa façon de voir sans qu'un gêneur vienne l'interrompre, s'il n'y avait dans votre article une phrase qui pourrait être mal interprétée.

Vous écrivez :

« Dégoûté de sa maison, dégoûté de l'art moderne, dégoûté de Monsieur Horta lui-même, le dit propriétaire s'est adressé à un autre architecte... »

Pour dégoûter les gens il faut un motif grave qui n'a pu exister dans le cas présent car je n'ai jamais eu de relations avec le propriétaire actuel de l'immeuble et n'ai même pas l'honneur de le connaître de vue.

En ce qui me concerne, loin d'être dégoûté de son architecture et de son œuvre, le propriétaire pour qui j'ai construit la maison m'adressait à la date du 25 mai une lettre trop élogieuse pour être publiée, mais dont je puis extraire ces deux phrases :

« Je tiens à joindre mes regrets de voir la disparition de cette œuvre... Je »
» vous avoue que si j'avais connu cette intention avant la vente, cette personne
n'en serait pas le propriétaire actuel.. etc., etc. »

Mon propriétaire, comme vous le voyez, et laissez-moi cette consolation,
est resté un fidèle ami.

Z

Ceci dit que le propriétaire actuel soit dégoûté de l'art moderne et
enchanté de « l'artiste inconnu » — (quel dommage que ce ne soit pas
un poilu, on lui élèverait un monument tout de suite) — qui a corrigé la
façade sur son ordre, c'est tant mieux pour eux deux. Que la postérité leur
soit clément,

Mais tout bien raisonné, n'auraient-ils pu s'épargner toute cette peine
en n'achetant pas une maison qui les dégoûtait? Car entendons-nous bien,
une maison n'est pas seulement dans sa façade, elle est surtout dans son
intérieur, dans son plan! Ceux-ci n'ont pas été corrigés à ce que je crois bien
savoir.

Est-ce ma revanche? Ce doit être bien incommode de vivre dans ce
que moi j'estime le plus : le plan d'une maison.

Ma lettre, Monsieur le Rédacteur, est bien longue. Je fais appel à votre
courtoisie pour la publier, ou si vous la trouvez déplaisante à vos lecteurs
pour me proposer une rectification de votre plume au sujet du malentendu
possible que je vous signale.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

(signé) HORTA.

Admirez donc l'art avec lequel les ciseaux de la rédaction ont fonctionné.

Je ne veux point suivre ici O. F. du « **National** » sur le terrain qu'il a
choisi. Que l'acte commis soit légal ou non, que m'importe! Ce qu'il m'im-
porte de souligner, et ce qui me rend honteux, c'est qu'un peuple qui, en 1914,
a gagné l'admiration de tous, fait preuve à l'heure actuelle d'un manque si
absolu de culture, qu'un membre de la Commission royale des monuments,
instituée à l'effet de sauvegarder une partie du patrimoine artistique de la
nation, se déclare prêt à détruire une œuvre d'art qui constitue un des jalons
de l'évolution architecturale moderne, et cela à la demande d'un ancien
ministre des Sciences et des Arts.

Je ne connais pas M. Horta; je ne connais ni M. Veraart ni son œuvre.
Je n'ai jamais eu l'occasion de fréquenter des ministres ou des ministrables.
M'est avis que l'architecture doit, à l'effet d'évoluer, prendre une autre direc-
que celle indiquée par M. Horta. Qu'on ne cherche donc pas dans les lignes
que je viens d'écrire des questions d'ordre personnel.

Huib. HOSTE.



CONCOURS

CONCOURS D'IDÉES

POUR

L'URBANISATION DU TERRITOIRE DE MOLENBEEK-SAINST-JEAN

-- SITUÉ A L'OUEST DU CHEMIN DE FER DE CEINTURE --

Nos lecteurs auront appris par la presse quotidienne que c'est un tout jeune architecte qui est sorti lauréat de l'important concours d'urbanisation dont nous avons publié le programme dans le numéro 3 de cette année. Ils auront appris également que son projet s'est imposé par des qualités techniques et esthétiques si remarquables que le jury lui a attribué à l'unanimité — et en quelque sorte avec acclamations — la plus haute récompense dont il disposait.

Le lauréat, M. l'architecte F. Hoeben, est membre de la Société des Urbanistes Belges, et a collaboré à notre Revue. A ce double titre La Cité se doit de lui adresser ici des félicitations toutes particulières et de lui dire combien elle se réjouit de l'éclat avec lequel s'est affirmé un talent que seuls les amis du lauréat pouvaient soupçonner.

La Cité tient à féliciter également les édiles de Molenbeek qui, par leur très intéressante et généreuse initiative, ont prouvé une fois de plus que parmi nos jeunes architectes se cachent des talents qui sont à même de régénérer l'architecture et l'urbanisme belges.

Grâce à l'issue particulièrement heureuse du Concours la commune de Molenbeek-Saint-Jean dispose à dater d'aujourd'hui d'un plan-régulateur, tel qu'aucune autre commune de l'agglomération n'en possède.

Ce plan crée sur les admirables plateaux de Molenbeek-Saint-Jean une unité fonctionnelle en soi, mais qui se relie parfaitement à une conception fonctionnelle générale de l'ensemble de l'agglomération bruxelloise, conception qui fait encore complètement défaut aux édilités des diverses communes du Grand Bruxelles.

Cette belle initiative met d'emblée le faubourg de Molenbeek-Saint-Jean à la tête du mouvement, car si certaines communes ont un plan d'ensemble, aucune ne peut se prévaloir d'un bon plan d'ensemble et qui soit à la hauteur du progrès des idées en la matière.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour donner au lecteur une idée aussi exacte que possible de la physionomie du concours que de publier ici le procès-verbal du jugement.

Le jury était composé de MM. J. Brunfaut, président, et Van Ysendyck, architectes; R. Verwilghen, ingénieur-urbaniste; Louis Van der Swaelmen, architecte-paysagiste-urbaniste; Lambin, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées; Prévost, ingénieur provincial, ingénieur-conseil de la commune de Molenbeek-Saint-Jean; Crick, ingénieur au service de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat à Bruxelles-Midi; Vinck, directeur de l'Union des Villes; Mettewie, Rampelbergh et Baeck, respectivement bourgmestre, échevin et conseillers communaux de Molenbeek.

Les plans présentés au concours sont exposés à l'école de dessin de Molenbeek - Saint - Jean, 2, rue Mommaerts. L'exposition est ouverte au public les lundis, jeudis et samedis de 3 à 6 heures, et le dimanche, de 10 heures à midi, jusqu'au 15 août. Entrée libre.

Les plans seront exposés ensuite à Bruxelles, au Cercle Artistique et Littéraire, au Parc, du 27 août au 11 septembre.

PROCÈS-VERBAL DU JUGEMENT DU CONCOURS

En dehors des projets récompensés dont il sera question plus loin, il est apparu au jury qu'en général les concurrents ne possèdent aucunement la connaissance, même élémentaire, ni la pratique des principes essentiels qui dominent le problème de l'urbanisation d'un territoire.

L'insuffisance la plus marquante est avant tout le défaut de conception d'ensemble dans la plupart des projets présentés et attendu que c'est là, au premier chef, la pierre de touche de tout projet valable d'urbanisation, toute une série de projets ont dû être éliminés dès le premier tour.

Ce sont ceux portant les devises :

Pour elle, Chanteclair, Molen en Beek, Aux flancs des coteaux, Trèfle à quatre feuilles.

L'examen des détails de ces divers projets n'a pas davantage pu induire le jury à retenir aucun d'entre eux.

Ont succombé au second tour pour le même motif les projets portant les devises :

Elegem et Terre à terre.

Aucun des projets ci-dessus énumérés n'a pu faire non plus l'objet d'une proposition

d'achat aucun d'entre eux ne pouvant réellement prétendre à bénéficier de la clause de l'article 12 du Règlement du concours, consacrant une somme « à l'achat de projets qui, sans mériter dans leur ensemble d'être classés, présenteraient, à l'avis du jury, des solutions partielles dignes d'être retenues ».

A l'unanimité des membres du jury le projet portant la devise : **Deux cercles noir et rouge enlacés**, a été classé premier. Il se caractérise par l'eurythmie de l'ensemble, la logique et la clarté des dispositions générales, la judicieuse utilisation économique des terrains, non seulement le respect de la topographie naturelle, mais l'aisance et l'harmonie du parti que l'auteur en a tiré, l'excellence des lotissements, l'heureuse disposition des zones différentielles de bâtisses et des quartiers, la fécondité de l'ensemble en paysages urbains, architecturalement esthétiques, la bonne répartition proportionnelle des espaces libres l'ingéniosité dans la conservation et l'utilisation des ressources panoramiques et de beauté naturelle du territoire, ainsi que par de nombreux détails et trouvailles intéressantes.

C O N C O U R S

Il a été décidé, à l'unanimité, de lui octroyer la première prime mise à la disposition du jury et s'élevant à la somme de 8,000 francs.

L'octroi de cette prime impliquant que le projet est recommandé pour exécution à la commune par le jury, celui-ci désirant, d'une part, reconnaître la véritable maîtrise du sujet témoignée par l'auteur, et ne voulant en aucune manière affaiblir la portée de ce jugement, mais souhaitant, d'autre part, assurer à la commune de Molenbeek-Saint-Jean le maximum de fruit résultant du concours, le jury entend formuler les observations et réserves ci-après :

En premier lieu la commune se réserve le droit de demander à l'auteur une mise au point de son projet en ce qui concerne une liaison circulatoire à établir entre la chaussée de Gand et le pont de la chaussée de Ninove en passant par le quartier industriel, remaniements à mettre en rapport avec les projets, étudiés par la commune, qui existent à ce sujet.

A ce propos, le jury prend acte de la communication faite par M. le bourgmestre de la commune de Molenbeek-St-Jean, en foi de quoi sera constituée, sous la présidence du bourgmestre, une **commission du plan de la commune**, composée de l'architecte communal M. Nogent, de l'ingénieur-conseil de la commune M. Prevost, de l'auteur du projet premier primé et d'un urbaniste-conseil à désigner;

En second lieu, les solutions proposées pour franchir par viaduc inférieur ou supérieur le chemin de fer, ne peuvent être considérées comme résolvant définitivement le problème et la démonstration de la possibilité de réalisation technique des idées proposées ou d'autres, éventuellement, devrait faire l'objet d'un concours technique distinct;

Troisièmement, certains amendements de détail pourraient devoir être envisagés, le cas échéant, en ce qui concerne la précision des points d'aboutissement du boulevard dit « de grande ceinture ».

Par 8 voix contre 2 il a été décidé d'accorder au projet portant la devise E une qua-

trième prime de mille francs à titre d'encouragement et pour le motif que c'est le seul projet, outre le premier primé, qui témoigne d'une intention de composer un ensemble cohérent. Mais l'insuffisance de maturité et de sobriété dans la mise en œuvre des éléments de composition, la manière irrationnelle de résoudre les problèmes fondamentaux, le caractère inutilement excessif de certaines solutions techniques, ne pouvaient en aucune manière justifier l'attribution d'un rang supérieur au dit projet.

Le jugement acquis, il fut procédé à l'ouverture des enveloppes contenant le nom des auteurs des projets primés.

Il fut constaté que le projet portant la devise **Deux cercles noir et rouge enlacés** a pour auteur M. François Hoeben, architecte, demeurant rue du Trône, 168, à Ixelles, et que celui portant la devise E a pour auteur M. Henri Van Dyk, architecte à Anvers, y demeurant, 40, avenue d'Amérique.

La première prime d'un import de 8,000 francs est décernée à M. Hoeben, François.

Une quatrième prime d'un import de 1,000 francs est décernée à M. Van Dyk, Henri.

Les deuxième et troisième primes ainsi que trois primes de mille francs n'ont point été attribuées, pas plus que le jury n'a cru devoir faire usage de la faculté d'achat stipulée à l'article 12 du Règlement du concours.

En foi de quoi fut dressé en double exemplaire le présent procès-verbal, le mercredi 6 juillet à 17 heures et demie, à l'Ecole de dessin de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, rue Mommaerts, 2, en la dite commune, et l'ont signé :

Le Président du jury,

(s.) J. BRUNFAUT.

Le Président de la Commission du Concours,

(s.) METTEWIE.

Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean.

Le Directeur de l'Union des Villes
et Communes belges,

(s.) E. VINCK.

Le Secrétaire du jury,

(s.) L. VAN DER SWAELMEN.

Directeur technique de l'Union des Villes.

HYGIÈNE DE L'HABITATION

.....

DE L'EXTRACTION DE « L'HUMIDITE ORIGINELLE » OU DE CONSTRUCTION DANS LES BATIMENTS OU LOCAUX NOUVELLEMENT CONSTRUITS AU MOYEN DU FROID ARTIFICIEL

C'est par le rapport de la Commission chargée par l'Académie Royale de Belgique d'attribuer le prix Lemaire (pour la période 1913 à 1920) que nous avons appris l'existence d'une nouvelle et très intéressante étude de M. Knapen sur une question connexe de celles qui font depuis longtemps l'objet de ses patientes et ingénieuses recherches.

*Parlant des conclusions de ce travail, le rapporteur de la Commission s'exprime comme suit : « Solution vraiment originale, mais »
» dont toutes les conséquences n'ont pas encore été recueillies. Elle
» caractérise, une nouvelle fois, la manière personnelle et ingénieuse
» qui a valu à M. A. Knapen le Prix Charles Lemaire, en 1911, pour
» ses travaux sur l'humidité dans les constructions et les procédés
» nouveaux pour y remédier. »*

Cette appréciation flatteuse, venant d'une source très autorisée, nous a engagé à demander à M. Knapen l'autorisation de publier dans La Cité son étude. Quoique écrite en 1914, elle constitue un document peu connu dont nos lecteurs apprécieront certainement l'intérêt théorique et pratique. — N. d. l. R.

L'humidité des constructions provient de quatre causes différentes qui se classent dans l'ordre chronologique suivant (1) :

1° **L'eau de construction** ou humidité originelle qui existe dès le commencement de la bâtisse, et est fournie par l'eau de carrières dans les interstices moléculaires des pierres; par l'eau des mortiers et des enduits; par celle des intempéries qui imbibent les maçonneries, **jusqu'à leur mise sous toit;**

2° **L'eau de capillarité**, ou humidité qui existe plus ou moins partout et toujours dans le sol et dans tous les corps poreux qui le touchent;

3° **L'eau de condensation**, ou humidité produite par les différences thermiques entre l'air stagnant et les matériaux; par le contact de matériaux de coefficients de porosités différentes, etc.;

(1) Voir à ce sujet l'étude que nous avons publiée dans les « Mémoires de la Société des Ingénieurs civils de France. (Bulletin d'avril 1911).

4° **L'eau des infiltrations**, ou humidité introduite dans les constructions par les défauts de couverture, les pluies chassées par le vent, les inondations ou accidents de canalisations, etc.

Nous avons vu aussi la méthode nouvelle par laquelle les inconvénients de l'humidité de capillarité mentionnée au paragraphe 2, pouvaient être supprimés, en en faisant l'extraction, au fur et à mesure de sa production, grâce au **siphon atmosphérique monobranche** (1), à circulation automatique continue.

Cet élément de construction **absolument complet par lui-même**, est établi à demeure dans l'épaisseur des murs. Il s'amorce automatiquement aussi longtemps qu'il existe une différence thermique, hygrométrique ou chimique entre l'air de l'intérieur du mur et celui de l'extérieur en contact avec ses parois.

Le directeur général des Ponts et chaussées de Belgique, M. Lagasse de Loch, a défini cette action en trois mots : faire « **respirer la pierre** ».

On pourrait aussi justement dire « **décongestionner** » les matériaux envahis par l'humidité du sol. Ceux-ci, par l'accumulation de cette humidité et le manque d'air, fermentent, moisissent et dégagent des odeurs pestilentielles comme on en trouve des exemples dans tous les sous-sols, les souterrains, les métros, etc.

On aura beau y faire de la ventilation et y introduire de l'air à outrance : **tant que le contenant solide sera infecté, l'insalubrité de son contenu gazeux persistera**. Il y a lieu d'assainir, au préalable, les matériaux avec leurs parois, en laissant respirer la masse de leur matière congestionnée sous des revêtements sans porosité ou de porosité réduite et, l'air qui après cela introduit restera meilleur; il ne se chargera plus des produits de décomposition ni d'odeurs de moisissures (2).

L'humidité de condensation du paragraphe 3 se produit surtout dans l'air stagnant où elle atteint son maximum. Elle a été vaincue par l'application du système **d'aération automatique horizontale**, dite aération « **différentielle** » qui a fait l'objet de la communication de juin 1912 (3) et est applicable à tous les locaux indistinctement (4).

La quatrième espèce d'humidité du paragraphe 4, celle due aux infiltrations, a pu être traitée par une imperméabilisation rationnelle, c'est-à-dire :

(1) Voir comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences, 1910 du 17 octobre, p. 683, et rapport du Conseil municipal de Paris sur « l'hygiène de l'habitation, Paris », par le docteur Raoul-Dupuy, 1914.

(2) Voir les caves ou sous-sols de l'École Spéciale des Travaux Publics, rue Thénard, Paris; les souterrains du Châlet royal d'Ostende; les sous-sols du Palais royal d'Anvers; ceux du Palais Schiff-Suvero à Vienne et des magasins de munitions de Cracovie (Autriche), etc., maintenues dans un état absolument salubre et sans odeurs par le système préconisé.

(3) Mémoire des Ingénieurs civils de France, juin 1912. Conférences à l'École Spéciale des Travaux Publics, 1913.

(4) Annales des Travaux Publics de Belgique, 1914.

aussi complète que possible dans la masse, pour obtenir l'étanchéité dans tous les travaux de citernage jusqu'à hauteur du niveau le plus élevé des nappes d'eau souterraines. L'imperméabilisation, par contre, ne doit être appliquée en **superficie** que sur les parois des murs en élévation, afin de les soustraire à la pénétration des eaux pluviales chassées par le vent, lorsque leurs matériaux sont trop poreux ou que leurs murs sont trop peu épais.

Dans nos climats, il faut environ 60 centimètres d'épaisseur de matériaux de porosité moyenne, pour qu'un mur **sans revêtement** ne soit pas traversé par les pluies chassées par le vent.

Afin de conserver en bon état les murs en élévation dont la base est en contact avec des parties inférieures imperméabilisées dans la masse (1), ou imperméabilisées d'un seul ou même des deux côtés de leurs parois, sans l'être dans leur masse, il faut en plus de ces imperméabilisations établir une rangée horizontale de siphons à 15 centimètres au-dessus du niveau des plus hautes eaux.

Il y a lieu de faire de même dans les constructions éventuellement sujettes aux inondations, à proximité de fleuves ou de rivières à niveaux variables.

Lorsqu'il s'agit de préserver un mur en élévation, par exemple à l'ouest, du côté des pluies dominantes, nous avons vu que pour le faire résister aux infiltrations des pluies chassées par le vent on doit diminuer sa porosité extérieure.

C'est une nécessité que d'empêcher l'eau de pluie de traverser les murs, mais cependant il est tout aussi nécessaire d'empêcher l'air humide et plus chaud de l'intérieur, de se condenser contre les parois opposées «plus froides» de s'y changer en eau comme sur un verre à vitre en hiver et de mouiller ainsi des matériaux dans leur épaisseur quoiqu'ils aient été maintenus étanches vers l'extérieur.

Pour maintenir ces murs en bon état, le constructeur doit, comme nous venons de le dire, diminuer ou supprimer la porosité superficielle en imperméabilisant les parois extérieures, empêchant ainsi le passage de l'eau de pluie. Mais il doit également arrêter à leur base la montée de l'eau de capillarité par une rangée de siphons posés à 15 centimètres au-dessus du sol.

Il remédie à la condensation intérieure contre les parois imperméabilisées en rétablissant la **porosité rationnelle** de la masse, supprimée par l'imperméabilisation superficielle. Cette porosité rationnelle est conservée ou rétablie en posant des siphons d'échappement à la partie supérieure du mur et à certains points intermédiaires suivant le cas, afin de laisser échapper, avant leur refroidissement, les gaz mis en tension par la chaleur du soleil ou de l'air intérieur, nécessairement donc avant leur condensation.

La même précaution devrait être prise dans toutes les parois murales revêtues soit de briques émaillées, soit de peintures hydrofuges décoratives ou autres, afin de conserver la porosité et avec elle l'élasticité de la matière et

(1) Par l'emploi de la lithosite française dans les mortiers ou enduits.

de permettre la circulation de l'air dans les masses qu'elles recouvrent. C'est l'unique moyen d'empêcher la stagnation ou la confinement des gaz qu'elles renferment, et de supprimer les efforts de pression sur des parois rigides lorsqu'ils sont changés en liquides par la condensation. Il est évident que ces siphons d'échappement seraient également utiles même dans les murs non exposés au soleil, mais sujets à des variations thermiques, dépressions barométriques, etc., comme dans les sous-sols, souterrains, culées de ponts, etc.

Ces trois cas bien spéciaux étant traités, chacun par des remèdes appropriés aux nécessités physiques et à la nature des matériaux, il ne restait plus à étudier que le **premier cas** : celui de **l'humidité originelle ou de construction**, persistant pendant un temps, de durée variable, après l'achèvement de toutes les constructions neuves.

C'est ce que nous allons essayer de faire, pour compléter à ce jour, d'une façon définitive, le **traitement** rationnel de toute la série des humidités de constructions, si préjudiciables à l'hygiène publique.

Nous avons cherché à obtenir la suppression radicale de leurs ravages dans les richesses immobilières, maintenir à travers le temps la valeur artistique ou archéologique des monuments anciens ou modernes et même conserver en leur meilleur état jusqu'aux plus modestes habitations.

La pratique de plusieurs années d'application et les résultats obtenus dans tous les pays sont venus prouver que ce but était atteint ou pouvait l'être partout à très peu de frais.

I

EXPOSE DU DISPOSITIF D'EXTRACTION PAR LE FROID ARTIFICIEL DE L'HUMIDITE ORIGINELLE OU DE CONSTRUCTION, DANS LES HABITATIONS NOUVELLEMENT CONSTRUITES.

Depuis quelques années, les applications des lois physiques connues, que nous venons de rappeler brièvement ci-dessus, ont été mises en pratique dans différents pays, pour extraire les humidités de capillarité ou de condensation des **anciennes constructions**.

Les mêmes méthodes, **destinées à devenir classiques**, remplaçant avec un succès qui ne se démentit pas **les imperméabilisations verticales de leurs parois** ou **les couches isolantes horizontales** à un niveau quelconque des murs de fondation (imperméabilisations utilisées souvent jusqu'ici, à tort, contre les effets de capillarité et sans assez tenir compte des conditions physiques des matériaux) ont été utilisées également avec succès, dans les **nouvelles constructions**.

Il n'en est pas moins vrai que si l'application rationnelle du système Knapen, auquel nous faisons allusion, soustrait définitivement les murs en élévation, aux ravages des humidités de capillarité ou de condensation, elle

n'est pas sans avoir une action relativement **trop peu rapide, au goût du jour, sur l'humidité originelle des constructions.**

Celle-ci existant indépendamment des autres humidités dans toutes les maçonneries neuves, de bétons, de pierres, de briques; dans leur mortier ou leurs enduits, etc., nécessite un traitement spécial.

Les exigences de la vie moderne, si souvent en désaccord avec les règles de l'hygiène et aussi, avec la constitution physique des matériaux, quant au temps nécessaire à la cohésion de leur liaisonnement et au maintien de cette cohésion, ont fait rechercher différents procédés rapides pour essayer de supprimer cette humidité des constructions neuves et d'en permettre **l'habitation immédiate** malgré leurs enduits frais.

C'est ainsi que jusqu'ici, pour les assécher et les rendre habitables en peu de temps, on a préconisé l'emploi de **la chaleur** avec ou sans production artificielle d'acide carbonique fournie par des braseros et autres appareils (dont plusieurs même avec courants d'air forcés ont été brevetés dans divers pays).

II

Cependant, hâtons-nous de le dire, vouloir extraire pratiquement par **la chaleur** toute l'humidité des matériaux nouvellement maçonnés **est une erreur de physique.**

En effet, en vertu du principe bien connu : que **la capillarité a son maximum d'action du côté le plus froid**, chauffer l'air d'une enceinte par les moyens précités : **c'est échauffer leurs parois par convection et refouler successivement à l'intérieur du mur**, les humidités non évaporées dans l'air chaud, trop rapidement saturé, pour l'extraire entièrement.

De plus, le contact de l'acide carbonique dégagé par les foyers, ainsi que les courants d'air produits, provoquent par la carbonisation, pour ainsi dire immédiate, des enduits superficiels des parois, leur imperméabilisation presque complète, empêchant ainsi la sortie de l'excédent d'humidité non évaporée dans l'air ambiant que la chaleur fait rentrer dans l'épaisseur des murs vers le côté le plus froid qui l'attire.

La dessication artificielle apparente, qui en est la conséquence détermine la fissuration ou le faïençage des enduits, par le retrait de la matière.

Cette rapidité des modifications physiques ou chimiques de leurs surfaces grâce à l'élévation de leur température et à l'action de l'acide carbonique, supprime la porosité et après leur retour à la température normale, l'humidité refoulée à l'intérieur par la chaleur réapparaissait attirée par le refroidissement superficiel, détruisant les peintures, détachant les enduits, et rendant humides et malsains à nouveau les locaux ainsi traités.

Ce n'est donc pas **la chaleur** qui peut faire sortir complètement l'humidité des murs neufs et des enduits frais des nouvelles constructions.

III

Pour rendre utilisables ou habitables **immédiatement** les locaux des constructions, après leur mise sous toit, contrairement à tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce but, on doit se servir **du froid artificiel**.

Ce n'est que par l'utilisation judicieuse de températures basses appropriées aux milieux, qu'il est possible d'assécher en quelques heures, d'assainir et de rendre rapidement habitables les nouvelles constructions, par **l'extraction définitive de l'humidité des mortiers et des enduits nouveaux**.

Que le froid soit produit par un mélange réfrigérant introduit entre des plaques creuses approchées à une certaine distance de la muraille, ou par l'air froid d'un frigorigère, circulant entre des panneaux métalliques ou calorifugés et rapprochés également des murs, le **principe est le même**.

La température la plus favorable pour l'extraction de l'eau des mortiers ou enduits, est à tous les points de vue, à **+ 4 degrés du thermomètre centigrade (1)**.

En supposant à 80 degrés de l'hygromètre, l'air du local dont les murs neufs et humides viennent d'être enduits de mortier frais, il ne faut ajouter que 3 1/2 ou 3,5 degrés à + 4 degrés centigrades pour atteindre déjà le point de rosée et changer en eau de condensation toute l'humidité de l'air soumis à cette température.

Ce qui peut encore s'énoncer comme suit :

Il suffit à 80 degrés de l'hygromètre et à + 7 1/2 degrés centigrades que l'air humide rencontre un objet à + 4 degrés centigrades pour y condenser son humidité et la déposer en gouttelettes liquides sur cet objet.

On peut encore cependant obtenir de bons résultats, en descendant au-dessous de 0 degré du thermomètre centigrade, mais alors on produit du givre ou de la glace, ce qui peut être nuisible à certains enduits délicats.

(1) Dans les environs de + 4 degrés à certains saisons de l'année, il se passe également des modifications très curieuses dans les matériaux des murs. A la suite de pluies ou d'humidités dues à la capillarité ou aux condensations des particules constitutives des mortiers sont dissoutes, transportées par les humidités vers les parois extérieures par osmose, et se déposent en farine impalpable qui blanchit les surfaces. A la première pluie, ces poussières, sulfate de chaux, etc., sont lavées et entraînées. Ces phénomènes sont plus intenses dans les constructions où le mortier est plus riche. Il y aurait lieu de poursuivre par des expériences, l'étude de ces réactions physiques et chimiques sur les mortiers ainsi que leur résistance et leur effet sur leur composition et leur durée.

Il faudrait pour cela que les inventeurs qui se livrent à des recherches d'intérêt public de ce genre et qui ont fait leurs preuves, puissent avoir accès dans les laboratoires de l'Etat lorsque leurs ressources ne leur permettent pas d'en posséder eux-mêmes et de compléter leurs expériences, nos petits neveux jouiront sans doute de ces avantages, dont l'absence est regrettable à notre époque où tant d'argent se dépense dans des buts certes moins utiles et moins définis.

(Note de l'auteur).

Il est vrai que la dernière couche, moins poreuse et plus fine, pourrait s'appliquer sans inconvénient après l'extraction de l'eau des enduits les plus grossiers et naturellement plus poreux. Cela ne ferait que favoriser la rapidité de l'évaporation et de l'extraction mais il y aurait peut-être moins d'homogénéité entre les couches anciennes sèches et la nouvelle plus humide.

La réponse à cette question ne peut être donnée que par l'expérience. Elle est à portée de tout praticien observateur.

IV

Partant du principe déjà cité : **que la capillarité a son maximum d'action du côté le plus froid**, l'utilisation des plaques creuses contenant un mélange réfrigérant ou des courants d'air froids circulant entre les panneaux et rapprochés des murs nouveaux ou des enduits nouvellement appliqués, fera s'extérioriser vers la paroi refroidie l'humidité des murs neufs en l'obligeant à suinter des pores de leurs enduits.

Cette extraction se produira dans les locaux fermés sans provoquer de contraction des pores ni de fâççage des enduits, par l'évacuation normale et naturelle de toute l'eau contenue dans les matériaux. En outre, le mur échappera à la brutale action de rétraction de son mortier et de ses enduits, par la chaleur.

Dans la pratique, on se sert de panneaux réfrigérants en tôle d'aluminium ondulée, glissant sur des tringles verticales, pouvant être fixées à la hauteur utile par des taquets d'arrêt, rapprochés successivement de la surface des murs, et déplacés depuis le plafond jusqu'à la base.

Ils seront arrêtés à chaque emplacement pendant le temps nécessaire pour obtenir l'extraction au degré voulu.

Le froid, ce puissant facteur du bien-être moderne, peut actuellement être produit partout, dans des conditions peu onéreuses, et presque aussi facilement que la chaleur.

Il trouvera, dans ce cas nouveau, une application d'une de ses qualités physiques si spécialement utile et deviendra, une fois de plus, un collaborateur puissant des hygiénistes par l'assainissement rapide et définitif des constructions neuves de l'avenir.

Quelques mots pour finir et résumer le bilan des moyens nouveaux mis à la disposition de l'assainissement des habitations anciennes ou nouvelles.

Les remèdes définitifs, cherchés partout depuis si longtemps, pour obtenir la suppression des ravages de toutes les espèces d'humidité dans les constructions, peuvent être considérés actuellement comme trouvés.

Les nouveaux éléments, mis à la disposition des constructeurs et hygiénistes, étant réduits à la dernière limite de la simplicité, il n'y a plus rien à

changer. Ils sont tous appropriés à la nature des matériaux étudiés, applicables aux constructions les plus différentes et basés sur l'utilisation de certaines de nos lois physiques, que nous pouvons considérer à bon escient comme **immuables**.

L'emploi d'un simple trou ménagé dans un corps poreux en terre cuite d'une porosité déterminée, de forme prismatique ou pentagonale, constituant à lui seul un élément de **construction complet**, parvient à vaincre l'humidité de capillarité, réfractaire à tant d'efforts du passé et du présent (1).

Quelques trous encore, de dimensions différentes entre eux, posés de certaine façon, à des côtés et à des niveaux différents, **c'est tout ce qui est employé pour faire fonctionner automatiquement la nouvelle aération horizontale automatique, dite différentielle** (2).

Cette aération si simple dans son efficacité et dont la force motrice prend naissance dans les différences de densité qui existent partout et toujours entre l'air de deux côtés d'orientation différente d'une construction ou entre les différents niveaux de l'air intérieur des locaux et entre ceux de l'extérieur.

Grâce à elle, l'air neuf peut pénétrer jusque dans les cours et courettes les plus infects; entrer dans les logements des plus humbles et apporter, à leurs occupants, l'air neuf, réservé jusqu'ici aux ventilateurs des riches ou à leurs constructions luxueuses.

Il chasse définitivement de leur taudis l'air confiné ou stagnant qui les y aidait à mourir.

Enfin, pour terminer le cycle de l'assainissement des habitations modernes, un peu de froid promené sur les murs neufs, ce qui fera « frissonner » d'aise dans sa tombe le grand Tellier, le père du froid, rendra les maisons nouvelles en état d'être habitées non seulement **immédiatement**, mais **sainement** (3).

A. KNAPEN.

(1) Brevets allemands : n^{os} 210571, 1905; 214395, 1908; 222787, 1909; 267512, 1912.

(2) Brevet allemand : n^o 275058, 1911.

(3) Brevet allemand (en accord).

LA QUINZAINE INTERNATIONALE

BRUXELLES 20 AOUT = 5 SEPTEMBRE 1921

SESSION DE L'UNIVERSITE INTERNATIONALE. - CONGRES INTERNATIONAUX
VISITE SCIENTIFIQUE DE LA BELGIQUE
COURS D'URBANISME

Pour la deuxième fois l'Union des Associations Internationales organise au Palais Mondial (Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles), une quinzaine universitaire internationale dont nous donnons ci-dessous le programme détaillé. Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les cours d'Urbanisme qui s'y donneront sous le patronage de l'Union Internationale des Villes. C'est cette même Association qui avait organisé l'année passée les remarquables conférences que Patrick Abercrombie, professeur à l'Université de Liverpool, donna sur l'Urbanisme proprement dit et celles que M. Edgard Milhaud, de l'Université de Genève, consacra au Municipalisme.

Cette année la Chaire de l'Union Internationale des Villes a été offerte à MM. Stephen Child et à M. Louis van der Swaelmen.

M. Stephan Child, architecte paysagiste et ingénieur-conseil en matière de tracé des villes à Boston (Etats-Unis d'Amérique), consacrera quatre leçons aux « Récentes expériences en Urbanisme et Habitation à bon marché en Amérique ». Il parlera successivement de l'« Œuvre Urbanistique du gouvernement des Etats-Unis pendant la grande guerre » (2 leçons), et des « Commissions d'Urbanisme en Amérique : leur organisation et leurs méthodes de travail » (2 leçons). Ces leçons seront accompagnées de projections lumineuses.

M. Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste-urbaniste, directeur technique de l'Union Internationale des Villes, a pris comme libellé de son cours « Le Bilan de l'Urbanisme contemporain ». (Mouvement social. — Technique. — Orientation esthétique. — Derniers progrès. — Derniers aspects. — Perspectives d'avenir). Ce cours sera également illustré de projections lumineuses.

LA QUINZAINE INTERNATIONALE (Bruxelles, 20 août-5 septembre 1921). Session de l'Université Internationale. Congrès internationaux. Visite scientifique de la Belgique. (Palais Mondial (Parc du Cinquantenaire). — La Quinzaine internationale s'ouvrira le 20 août prochain à Bruxelles, au Palais Mondial. Comme l'an dernier, c'est l'Union des Associations internationales qui l'organise, en fixant un même lieu et un même temps pour diverses manifestations de la vie générale qu'il y a

intérêt à ne pas tenir isolées. Elle se compose de quatre éléments :

I. — La deuxième session de l'Université Internationale réunira des maîtres et des étudiants de tous pays. La Société des Nations a donné son appui, divers gouvernements se sont intéressés à des chaires nationales. La Confédération internationale des étudiants assume la tâche du recrutement des étudiants. Le programme est consacré à l'étude des divers problèmes scientifiques, techni-

ques et sociaux de l'heure présente et spécialement à l'examen de leurs aspects internationaux ou comparés. Une quarantaine de maîtres, choisis parmi les deux cents professeurs d'Université du monde déjà membres de l'Université internationale, feront des cours et conférences cette année.

II. — Des réunions d'associations ainsi que divers Congrès auront lieu, parmi lesquels le Congrès international du Travail intellectuel (20-22 août). Plusieurs Confédérations de travailleurs intellectuels s'y feront représenter, entre autres la grande Confédération française, la C. T. I. Le rapport général conclut à la création d'une organisation générale du Travail intellectuel analogue à celle qui existe pour le Travail manuel et rattachée, comme celle-ci, à la Société des Nations.

III. — Une étude générale de la Belgique sera poursuivie. Elle comportera une série de visites et excursions dans les grands établissements scientifiques et aux Centres d'intérêt de Bruxelles et de la province. Des exposés didactiques seront faits devant les objets et dans les divers milieux.

IV. — Le quartier général de la quinzaine sera au Palais Mondial, dont les auditoriums, les collections et les salles d'étude forment un milieu particulièrement favorable. Les diverses institutions qui y ont leur siège permanent, et en particulier le Musée international, viennent de donner de nouveaux développements à leurs installations. Une exposition des nouveautés scientifiques et sociales sera répartie dans les salles.

Peuvent devenir membres de la Quinzaine internationale par simple inscription, et bénéficier gratuitement de ses avantages : le personnel enseignant, les étudiants inscrits aux Universités, les membres des sociétés scientifiques ou techniques et toute personne présentée par quelqu'un de ces catégories. Les associations ou groupements sont invités à donner leur adhésion collective. Les membres de la Quinzaine pourront fréquenter les cours de l'Université (le matin), prendre part aux visites (l'après-midi) et assister en auditeurs aux séances générales des Congrès et Assemblées. (Envoi du programme détaillé sur demande).

UNIVERSITE INTERNATIONALE (deuxième session : 20 août-5 septembre 1921).

PREMIERE LISTE

Universités adhérentes. — Bucarest, Copenhague, Leyden, Lisbonne, Madrid, Poznan, Prague, Varsovie, Zurich.

Corps professoral. — Adhésion de 226 profes-

seurs de divers pays: Grande-Bretagne (24), France (71), Italie (42), Espagne (3), Russie (14), Scandinavie (3), Pays-Bas (16), Belgique (9), Suisse (22), Roumanie (1), Japon (3), Egypte (3), Cuba (1).

Associations internationales. — Coopération de l'Union des Associations internationales.

Etudiants. — Coopération de la Confédération des Etudiants unissant les associations de 17 pays.

Cours et conférences. — 1. Conférences organisées avec la collaboration de la Société des Nations et du Bureau International du Travail.

2. Chaires des Associations internationales : Institut International du Commerce; Union Internationale des Villes; Union des Associations pour la Société des Nations; Ligue Internationale des Croix-Rouges; Institut International de Bibliographie; Union chrétienne des Jeunes gens; Office Central esperantiste; Organisation Sioniste internationale; Congrès international d'éducation familiale.

3. Cycle Russe : Conférences sur la Russie ou par des professeurs russes, avec la collaboration du Groupe des Académiciens russes de Paris.

Visites scientifiques en Belgique. — Bruxelles, Anvers, Mons, Gand, le Littoral et le front de l'Yser (étude au point de vue intellectuel, artistique, industriel, social, municipal). — Journées agricoles, musicales, coloniales, bibliographiques.

1. Appleton (France). — Le recours pour excès de pouvoir dans le droit administratif français. — Une page d'histoire judiciaire : l'affaire du Courrier de Lyon.

2. Boillot (Grande-Bretagne). — La Fontaine coloriste. — Les sensations auditives chez La Fontaine.

3. Carré (Lyon). — L'influence de Goethe en Angleterre avant Carlyle. — Carlyle et son apostolat.

4. Child (Etats-Unis). — L'œuvre urbanistique du gouvernement des Etats-Unis pendant la grande guerre (2). — Les commissions d'urbanisme en Amérique. Leur organisation, leurs méthodes de travail (2).

5. Claparède (Suisse). — La psychologie expérimentale (3).

6. Cremers (Belgique). — Les diverses notations musicales et les notations nouvelles.

7. Dobrzynski (Pologne). — La civilisation de la Pologne; ses apports et ses emprunts à la civilisation générale (4).

8. De Halecki (Pologne). — Ce que la Société des Nations a accompli et son rôle futur (4).

9. Delville (Belgique). — Le rôle social de l'art.

10. De Vuyst (Belgique). — La reconstitution sociale de la famille.

11. Duguit (France). — Le Droit public fondé sur la souveraineté. — Le droit public fondé sur les notions de solidarité et de service. — Application des notions de solidarité et de service dans la politique, les lois et la jurisprudence.

12. Ferrière (Suisse). — Les principes de la psychologie génétique et leur application à l'école active (3).

13. Gérardin (France). — La théorie des nombres (3).

12. Hattoni (Japon). — La littérature chinoise (2).

15. Kraitchik (Russie). — Les abaques (2).

16. La Fontaine (Belgique). — Eléments de droit mondial (4).

17. Lebedeff (Russie). — Situation des savants et des intellectuels en Russie. — La politique bolcheviste au Caucase et dans le proche Orient.

18. Le Clément de Saint Marc (Belgique). — Recherches psychiques, leur objet, leur développement actuel, leur portée (2).

19. Michels (Suisse). — L'émigration en général et les problèmes nouveaux de l'émigration de l'avant-guerre.

20. Mikami (Japon). — Histoire générale du Japon.

21. Otlet (Belgique). — L'économie intellectuelle et d'Organisation internationale (4).

22. Payot (France). — Organisation du travail intellectuel (3).

23. Roubakine (Russie). — La psychologie bibliologique.

24. Rougier (Suisse). — Evolution de la diplomatie et de ses méthodes. — L'arme économique dans la Société des Nations. — Les rapports de l'Assemblée et du Conseil de la Société des Nations.

25. Rutot (Belgique). — Eéléments de la synthèse des sciences.

26. Sand (Belgique). — Le service médical de la nation.

27. Sokoloff (Russie). — La Vie et la Science russes.

28. Townsend (Grande-Bretagne). — L'électricité dans les gaz.

29. Van der Swaelmen (Belgique). — Le Bilan de l'Urbanisme contemporain (3).

30. Wadia (Indes). — La métaphysique hindoue.

31. Capart (Bruxelles). — Egyptologie.

32/44. Groupe académique russe.

45. Organisation sioniste.

46. Bureau International du Travail.

47. Association internationale des Croix-Rouges.

48. Institut International du Commerce.

49/52. Centra Officejo Esperantisto.

53. Union chrétienne des Jeunes Gens.

54/56. Section agricole de l'Union des Associations Internationales.

CONCOURS DE MOBILIER POUR HABITATIONS A BON MARCHÉ. — Nous apprenons qu'un concours de mobilier pour habitations à bon marché est ouvert à Anvers du 13 au 29 août et que d'importantes récompenses pourront être distribuées.

Le concours est divisé en 4 groupes afin que tous les industriels, même les petits industriels, puissent y prendre part.

Des renseignements peuvent s'obtenir journellement au Secrétariat, 45, Keizerstraat, également les mercredi et vendredi, de 5 à 6 heures, chez l'architecte De Roeck, Vleminckxveld, 19, à Anvers.

CLASSIQUE - BAROQUE - MODERNE.

— Une erreur s'est glissée dans les illustrations qui accompagnent l'article que M. J.-F. Hoeben a consacré dans le précédent numéro au livre de M. Théo van Doesburg. Les clichés des planches deux et trois ont été intervertis. Comme nos lecteurs l'auront deviné le cliché de la planche II figure une composition en gris, blanc et noir (1918, dont M. Huszar est l'auteur; le cliché de la planche III représente un hall au « Vacantiehuis », à Noordwykerhout (Hollande), œuvre de MM. Oud et van Doesburg.

Comp. Belge de l'Acétylène

Télegr. :
ACÉTYLÈNE

H. BILLEN

Téléphone
BR. 6745

89, rue Vanden Boogaerde
BRUXELLES

Applications Générales de l'Acétylène

Eclairage par incandescence

Becs depuis 7 litres 25 bougies

Chalumeaux oxy-acétyléniques
de grande puissance pour projections

GÉNÉRATEURS FIXES ET TRANSPORTABLES

Lampes de Chantiers

Lampes et fers à souder à l'acétylène

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE LABORATOIRES

— Installation de soudure autogène et découpage —

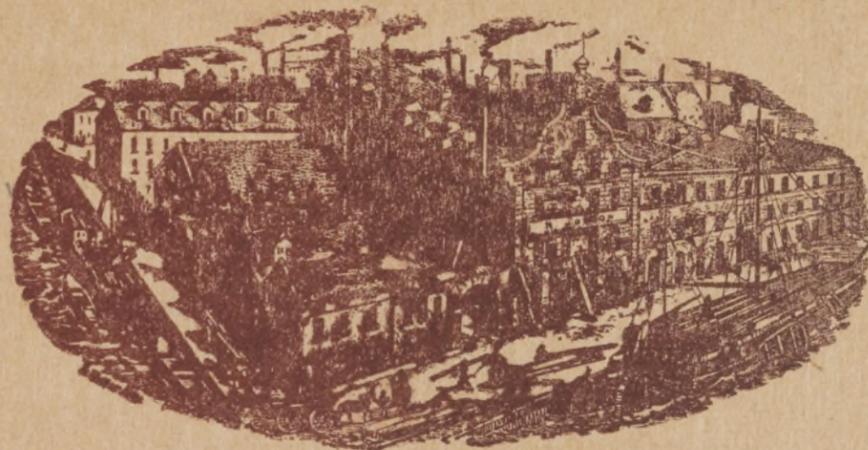
CARBURE DE CALCIUM, GROS ET DEMI-GROS

Oxygène acétylène dissous

87

SOCIÉTÉ ANONYME

« BOIS, CIMENT, MATÉRIAUX »



Anc^{re} firme Nicolas Josson

Maison fondée en 1809

43, QUAI AU FOIN, 43 -:- BRUXELLES
(derrière le Théâtre Flamand)

Succursale :

ETTERBEEK, 90, rue du Général-Leman

Téléphones

Maison principale : Br. 3364
Succursale : Br. 8118

Bois de chêne de toutes provenances

Bois du Nord et d'Amérique

Ciment-Portland de Niel-on-Rupel

Beaver-Board

167

Constructions en bois et en acier

de tous genres

• Maisons démontables •

Jos. BOEL & Zonen

à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise

Téléphone Tamise 10

Pol MADOU = Gand

Fabrique Belge de Cartons
Bitumés en tous genres

Distillerie de Goudron

Etablie depuis 1900

se charge de la fourniture des

Cartons Bitumés - Asphaltes, brais
Goudrons, Carbolineums - Vernis noir, Anti-rouille

de l'entreprise de la pose de

Toitures en pente en simple et double couche. :-:
Toitures-terrasses en ciment volcanique, asphaltages

APPELLE fait spécialement l'attention sur son excellent
RUBBERROOFING (Toiture caoutchoutée)
supérieur aux produits similaires importés

Références Plus de 100,000 m' de toitures-terrasses placées en 1920
Production de plus de 3,000,000 m' de Carton bitumé en 1920

Prix et échantillons gratuits sur demande